



**MINISTÈRES  
ÉDUCATION  
JEUNESSE  
SPORTS  
ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
des ressources humaines**

**Le Ministre de l'éducation Nationale et de la Jeunesse,  
La Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 portant statut particulier du corps des professeurs de sport ;

Vu l'arrêté du 8 mars 2019 fixant les contingentements pour l'accès à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial des corps des personnels techniques et pédagogiques relevant des ministres chargés de la jeunesse et des sports,

**ARRETEMENT**

Article 1 : Les professeurs de sport dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle au titre de l'année 2023 :

Franck DECROIX  
Violaine PALCAU  
Didier FLAMME  
Patrice GIRARDIN  
Béatrice PALIERNE  
Claude ALAPHILIPPE  
Christophe BACHELIER  
Olivier BIME  
Philippe BLANQUET  
Bernard FAURE  
Patrick GELLENS  
Arnaud PERRIER  
Jean-François RAYBAUT  
Thiery LEFAURE  
Yves GOUESLAIN.

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **22 NOV. 2023**  
P / les ministres et par délégation,

**LE SOUS-DIRECTEUR DE LA GESTION DES CARRIERES**

  
**Vincent GOUDET**